



Réseaux de proximité en périnatalité

½ journée d'automne F2RSM
25/10/2012 CAMIERS

Contexte national

- Décrets 98-899 et 98-900 du 9 octobre 1998 relatifs
 - Aux établissements de santé publics et privés pratiquant l'obstétrique, la néonatalogie et la réanimation périnatale
 - Aux conditions techniques de fonctionnement des établissements de santé pour être autorisés à pratiquer les activités de l'obstétrique, la néonatalogie et la réanimation périnatale

- Circulaire N° DHOS/DGS/O2/6C/2005/300 du 4 juillet 2005 relative à la collaboration médico-psychologique en périnatalité (Rapport de Mme Molénat)

- Circulaire N° DHOS/O1O3/CNAMTS/2006/151 relative au cahier national des charges des réseaux de périnatalité

- Rapport Couty : Recommandation n° 22 : la mise en place d'unités mobiles de psychiatrie périnatale intersectorielles au sein des GLC de santé mentale

Déclinaison en Nord Pas-de-Calais

- Commission Régionale de la Naissance
- 4 réseaux de périnatalité (1/territoire de santé)
 - Amont et aval de la naissance
 - Hôpital et ville
 - PeC globale et continue
 - Intervention coordonnée des professionnels (MG)
 - Mère et enfant, FR et accouchement structure adaptée
 - Repérage des vulnérabilités psychosociales
 - Prévention du handicap
 - Appui sur réseaux existants
- Unités de psychiatrie périnatales
- Réseaux de proximité

Missions des réseaux de périnatalité

- Permettre une prise en charge globale
- Assurer une prise en charge continue
- Favoriser la collaboration des acteurs par leur coordination dans le respect du choix des usagers
- Informer et accompagner les futurs parents
- Assurer des formations interdisciplinaires pour l'ensemble des acteurs concernés
- Organiser et assurer le partage des informations
- Évaluer les pratiques et la valeur ajoutée du travail en réseau
- Recueillir et transmettre les données épidémiologiques

Principes de fonctionnement

- Principes éthiques partagés
- Définition d'une aire géographique pertinente
- Évolutivité et liens avec les autres réseaux
- Liens avec la CRN
- Engagement des professionnels
- Place des usagers
- Détail de la prise en charge en amont et en aval